

9^{èmes} assises

26 Jeudi
MARS
2020

du médecin homéopathe

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

- L'avenir de l'homéopathie : intégrée, solidaire !
- Comment évaluer l'homéopathie et sa pratique en 2020 ?

Organisées par le SNMHF
79, rue de Tocqueville
75017 Paris
Tél : 01 44 29 01 31
snmhf@club-internet.fr

www.snmhf.net



AFML - 40, rue Gabriel Crié
92 240 MALAKOFF
Métro Malakoff (ligne 13)

9^{èmes} assises du médecin homéopathe

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

Jeudi 26 mars 2020

AFML - 40, rue Gabriel Crïé
- 92 240 MALAKOFF



PROGRAMME

8h30 : Accueil et visite des stands



Matin 9h-12h15

Modérateur : Dr Jean-Louis Masson

9h00 : CONTRE-ATTAQUE pour
l'avenir de l'homéopathie

Dr Charles Bentz

9h20 : Regard critique sur l'évaluation
de la HAS (Haute Autorité de Santé)

Dr Bernard Poitevin

10h00 : Actualité : création d'HOMÉO
FRANCE **Dr Charles Bentz**

10h15 : Pause et visite des stands

10h45 : Intérêt d'IPSE, méthode
innovante de recherche
qualitative pour l'évaluation des
processus thérapeutiques

Pr Laurence Vermeuil,
dermatologue et oncologue au
CHU de Caen

11h45 : Discussion avec la salle

12h15 : Déjeuner



Après-midi 14h00-17h30

Modérateur : Dr Vivianna Leuci-Huberman

14h00 : Avenir de l'homéopathie -
Introduction

Dr Dominique Jeulin-Flamme

14h15 : Droit au titre

Dr Frédéric Joly, Conseiller National du
CNOM au sein de la Section Formation et
Compétences médicales

15h15 : Enseignement :
comment intégrer l'enseignement de
l'homéopathie dans un DIU de médecine
dite intégrative au sein des facultés

Dr Antoine Demonceaux

16h00 : Pause et visite des
stands

16h30 : Une médecine, des
thérapeutiques : un exemple
de l'utilité de la thérapeutique
homéo " les soins de support "

Dr Alain Toledano, cancérologue
radiothérapeute et Président de
l'Institut Rafael

17h15 : Discussion avec la salle

17h30 : Assemblée générale du SNMHF

Bulletin d'inscription



9^{èmes} assises du médecin homéopathe

📍 A compléter et à retourner à :

Catherine CALVINO - **SNMHF**
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS
Tél : 01 44 29 01 31 - Fax : 01 40 54 00 66
E-mail : snmhf@club-internet.fr

Inscription aux Assises

Nom : Prénom :
Adresse professionnelle :
.....
Tél : Fax :
E-mail :

Adhérent à jour de cotisation 2019

Report

- Inscription Assises	Offerte	0
- Pauses et déjeuner	50 €	...

Nouvel adhérent

- Adhésion SNMHF promotionnelle 2020	100 €	...
- Inscription Assises	Offerte	0
- Pauses et déjeuner	50 €	...

Non adhérent

- Inscription	120 €	...
- Pauses et déjeuner	50 €	...
	TOTAL	...



Signature :



FICHE D'ADHÉSION AU SYNDICAT

La présente fiche de demande d'admission est à adresser au :
SNMHF - 79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Docteur.....
né (e) le.....
Année de thèse..... Faculté.....
exerçant à (adresse complète).....
.....
N° de téléphone..... N° de Fax.....
Portable..... E-mail.....

COTISATION ANNUELLE : 250 €

Si vous vous inscrivez pour la toute première fois au SNMHF
Vous ne réglez qu'une demi-cotisation soit 125 €*

voire une cotisation exceptionnelle 2020 à 100 € en cas de participation aux 9^{èmes} Assises.

DEMANDE D'ADMISSION AU SNMHF

Le candidat doit être titulaire :

Soit d'un diplôme universitaire d'homéopathie Faculté :

Soit d'un diplôme d'une école privée française d'homéopathie Ecole :

Soit d'un diplôme européen équivalent d'homéopathie Ecole ou faculté :

Année d'installation :

Pratiques d'homéopathie :

Unicisme Pluralisme Anthroposophie Autres (préciser) :

Secteur d'exercice : I II III

Mode d'exercice : Rural Semi-rural Grandes villes

Spécialité et / ou compétences :

.....

Date et signature :

Cachet professionnel :

*Joindre une feuille de soins ou une photocopie de la carte d'identité professionnelle délivrée par l'ordre des médecins.

Article 4 des statuts (extrait) - Tout médecin muni d'un diplôme donnant le droit d'exercer la profession médicale en France et dans les départements et territoires d'outre-mer peut poser sa candidature aux conditions suivantes :

1. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire d'homéopathie ou d'un diplôme d'une école privée française d'homéopathie ou d'un diplôme européen équivalent,

2. Le Bureau se réserve le droit d'examiner toute situation particulière.

Les candidatures sont présentées au Bureau qui statue sur leur admission provisoire. Le Bureau peut demander l'avis du délégué régional concerné. Les admissions définitives sont prononcées par l'assemblée générale qui suit immédiatement la présentation de la candidature.